



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 67404

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des centres de santé infirmiers. En effet, l'Union nationale des associations coordinatrices de soins et de santé est confrontée à de très grandes difficultés pour parvenir à assurer, chaque jour, les soins que nécessitent les patients à domicile en raison de la forte pénurie de personnels infirmiers qualifiés pour réaliser les différents actes de soins. De plus, la baisse des soins à domicile, faute d'infirmiers, conduira inévitablement à une surcharge hospitalière très importante et donc coûteuse sur le plan de l'assurance maladie. Par ailleurs, ces centres sont confrontés à des problèmes financiers, du fait de la non-revalorisation des actes, ce qui les contraint à refuser la prise en charge de patients pour maintenir qualité de leurs prestations et charge de travail. De ce fait, si cette situation devait perdurer, certains centres seraient dans l'obligation de déposer leur bilan. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre, visant à permettre à ces associations de poursuivre leurs missions dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67404

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5902